Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260428-2026_34_D-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 23 avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 16 avril deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, PERES Patrick, Kosmine Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, WAUTERS Lisa, DESCHAMPS Pierre, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, LABBÉ Ghislaine, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillères municipales absentes ayant donné procuration : LATTANZIO Marie à GUIFFES Morgane, GOURLAOUEN Anne à HEUILLARD Pauline ;

****

M. David RIVIÈRE a été élu secrétaire de séance.

****

2026-34– INFRASTRUCTURES – Demande de subvention programme pour la vidéoprotection : Appel à projets vidéoprotection 2026 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Rapporteur : Philippe CASTREC

Afin de renforcer la sécurité des habitants, la commune souhaite installer un système de vidéoprotection sur la voirie ainsi que sur ses principaux bâtiments. Dans cette perspective, un diagnostic de vidéoprotection de la voirie avait été réalisé, par le référent sûreté du groupement de gendarmerie du Finistère.

Ce diagnostic a mis en évidence :
- -des vols et cambriolages dans les résidences principales et secondaires ;
- -des destructions ou dégradations de biens publics ou privés ;
- -un axe principal traversant la commune, la D44, constituant un axe majeur du Sud-Finistère, notamment en période estivale.

À la suite de ce rapport, la commune a lancé un projet d'installation d'un dispositif de vidéosurveillance sur la voirie, notamment au carrefour de Kroas Prenn et sur la place de la Baie, ainsi que sur plusieurs bâtiments communaux : la salle culturelle Le Nautile, le groupe scolaire Encre Marine et la salle Menez Plenn.

Le montant des travaux s'élève à 49 251 € HT et se décompose de la façon suivante :

-32 206 € HT pour la voirie (Carrefour de Kroas Prenn et rond-point de la Baie)
-17 045 € HT pour les bâtiments (Le Nautile, Groupe Scolaire Encre Marine, salle Menez Plenn)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir délibéré à la majorité (1abstention : Philippe LAVENANT), le Conseil municipal :

- APPROUVE Le plan prévisionnel des dépenses liées aux travaux d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune
- SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet pour la vidéoprotection 2026
- DÉFINIT le plan de financement comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260428-2026_34_D-DE

Dépenses (€ - HT)	
Installation d'un système de vidéoprotection	49 251,00
Montant total	**49 251,00**
Recettes (€ - HT)	
Conseil Départemental 29 (50%)	24 625,50
Préfecture (30%)	14 775,30
Autofinancement communal (20%)	9 850,20
Montant total	**49 251,00**

- **CHARGE** le Maire de finaliser la demande de subvention.
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC